



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai, à 18 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 20 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

Monsieur Le Maire procède à l'appel des membres :

17 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Jean Caballé, Marie-Laure Delquié, Laurent Gimenez, Michèle Le Pallec, Renée Crouzal, Patrick Deramez, Patricia Soulié-Lecoules, Hugues Saury, Yolande Calmel, Béatrice Clabon, Jean Soler, Claire Sol, David Arnal, Nicolas Torres, Rose-Marie Pajeo, Charles Yagues.

2 absents : Madame Myriam Cros qui a donné sa procuration à Madame Michèle Le Pallec et Monsieur Raymond Geenen qui a donné sa procuration à Monsieur Jean Caballé.

Total des membres présents : 17 sur 19.

Total des membres représentés : 19 sur 19.

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures et 34 minutes.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Monsieur Le Maire remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et précise qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour au sujet de la réfection de la voirie par le SIC, Syndicat Intercommunal de Cylindrage. Les membres de l'Assemblée ayant accepté ce nouveau point, Monsieur Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 23 avril 2026,

Point 2) Démission d'une conseillère municipale-modification du tableau municipal,

Point 3) Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres-CAO,

Point 4) Versement d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers,

Point 5) Désignation du correspondant Incendie et Secours,

Point 6) Création de 2 padels,

Point 7) Création d'un City Stade,

Point 8) Création d'un Pumptrack,

Point 9) Réfection des routes secondaires par le SIC,

Point 10) Questions diverses.

Monsieur Le Maire demande si à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

Aucun membre du Conseil ne s'étant manifesté, Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 23 avril 2026,

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 23 avril dernier leur a été adressé par mail en même temps que la convocation du présent Conseil.

Monsieur Le Maire soumet l'approbation de ce procès-verbal au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 VOTE POUR : 19

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 2) Démission d'une conseillère municipale-modification du tableau municipal,

Monsieur Le Maire précise qu'à la suite de la démission de Madame Cécile Fabre, Conseillère municipale, Monsieur Charles Yagues intègre les membres du Conseil Municipal. Monsieur Le Maire soumet ce point au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 VOTE POUR : 19

Ce point est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire lui remet la charte de l'élu local.

Point 3) Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres-CAO,

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée que la Commission d'appel d'offres (CAO) aura pour fonctions d'attribuer, au cours du mandat, les marchés dont le montant excède des seuils fixés par la réglementation.

Ces seuils sont à l'heure actuelle de 5 404 000 euros HT pour les marchés de travaux et de 216 000 euros HT pour les marchés publics de fourniture et de service.

L'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales fixe la composition de cette commission. Elle est présidée par l'autorité habilitée à signer les marchés, en principe Le Maire, et comprend 3 membres du conseil municipal élus.

Monsieur Le Maire invite donc les membres de l'assemblée à proposer une liste de 3 personnes titulaires et 3 suppléants pour siéger à la commission d'appel d'offres.

Monsieur Le Maire précise que la liste proposée est la suivante :

Titulaires : Mesdames et Messieurs Jean Caballé

Laurent Gimenez

Béatrice Clabon

Suppléants : Mesdames et Messieurs Jean Soler

Myriam Cros

Renée Crouzal

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas voter ce point au scrutin secret, ce qui nécessite une approbation unanime préalable, mais de voter à main levée. L'ensemble des membres ayant accepté ce mode de scrutin, Monsieur Le Maire soumet la liste proposée au vote à main levée :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 4) Versement d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers,

Monsieur Le Maire annonce que Monsieur Jason Goldszajn, Président de l'association amicale des sapeurs-pompiers, sollicite la municipalité en vue de bénéficier d'une subvention de 1 500 euros afin d'organiser l'animation du 14 juillet.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 5) Désignation du correspondant Incendie et Secours,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit désigner un correspondant Incendie et Secours et propose pour ce poste Monsieur Laurent Gimenez.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 6) Création de 2 cours de Padel,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la municipalité souhaite créer 2 cours de padels dont l'implantation est prévue au stade des Ecoles.

A cet effet, Monsieur Le Maire précise que nous avons reçu 4 devis des entreprises sollicitées suivantes :

-ST GROUPE pour un montant de 147 830,80 euros HT,

-SERRANO pour un montant de 151 000 euros HT

-VAD Collectivités pour un montant de 168 580,80 euros HT

-ALTRAD pour un montant de 127 712 euros HT.

Monsieur Le Maire propose de retenir cette dernière proposition et précise que l'entreprise Altrad est une entreprise reconnue avec laquelle la commune travaille régulièrement. Il soumet cette proposition au vote.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 7) Création d'un City Stade,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la municipalité souhaite créer un City Stade et a sollicité à cet effet les entreprises suivantes pour des devis :

-ST GROUPE pour un montant de 32 780 euros HT

-SERRANO pour un montant de 34 650 euros HT

-VAD Collectivités pour un montant de 33 120 euros HT

-ALTRAD pour un montant de 29 800 euros HT.

Monsieur Le Maire propose de retenir la quatrième proposition moins onéreuse et soumet cette proposition au vote.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 8) Création d'un Pumptrack,

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée que la municipalité souhaite créer un Pumptrack et a sollicité à cet effet les entreprises suivantes pour des devis :

-ST Groupe pour un montant de 53 240 euros HT

-SERRANO pour un montant de 57 500 euros HT

-VAD Collectivités pour un montant de 53 240 euros HT

-ALTRAD pour un montant de 48 400 euros HT.

Monsieur Le Maire propose de retenir cette dernière option moins onéreuse et soumet cette proposition au vote.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 9) Réfection des routes secondaires par le SIC,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal de Cylindrage (SIC) nous a fait parvenir un devis afin d'effectuer des travaux de reprise de « couche de roulement » dans les écarts sur le chemin de Saint Louis et au domaine de Saint Henri. Monsieur Le Maire précise que le montant de ces travaux s'élève à 110 787,60 euros HT.

Monsieur le Maire soumet ce point au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 10) Questions diverses

Monsieur Le Maire invite une personne du public à lire les nouvelles questions écrites de la part des administrés.

A la suite de cette lecture de questions, qui donneront lieu à réponse au prochain conseil municipal ordinaire, Monsieur Le Maire répond à chacune des questions écrites reçues le 23 avril dernier. Lors de la réponse concernant la question N°3, une personne dans le public a interrompu Monsieur le Maire de façon véhémente en vue d'obtenir d'autres précisions.

Il est rappelé au public que conformément au règlement du conseil municipal, le public n'est pas autorisé à intervenir lors des séances du conseil municipal.

Monsieur le Maire poursuit et termine la lecture des réponses aux diverses questions écrites des administrés.

Monsieur Le Maire lève la séance à 19 heures et 02 minutes.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter de mardi 02 juin 2026.

Fait à Rieux-Minervois, le 28 mai 2026

Michèle Le Pallec, Conseillère Municipale



TABLEAU RECAPITULATIF des DELIBERATIONS**SEANCE du 23 avril 2026**

Délibérations	Intitulé	Décision
n° 16 /2026	Approbation du Compte Financier Unique 2025	majorité
n° 17 /2026	Vote des Taux de Fiscalité 2026	unanimité
n° 18 /2026	Affectation du Résultat Budget Communal 2026	unanimité
n° 19 /2026	Vote – Subventions de Fonctionnement aux associations	51 unanimité 4 majorité
n° 20 /2026	Principe de Fongibilité – Budget 2026	unanimité
n° 21 /2026	Vote Budget Communal 2026	unanimité

Réponses aux questions des administrés du 23 avril 2026

- 1) Comme vous avez pu le voir le jour du Conseil Municipal du 23 avril, un élu a démissionné et cela a donné lieu à son remplacement par la personne qui était la première sur la liste complémentaire. Cela n'a aucune incidence sur la parité, il s'agit d'une question d'ordre dans la liste des candidats.

Pour les procédures de démission, la règle est claire :

-Un conseiller adresse un courrier explicite au Maire qui prend acte de la démission au jour de réception dudit courrier ; le Maire informe par écrit Monsieur Le Préfet pour l'informer de la démission.

-Un adjoint adresse un courrier recommandé à Monsieur Le Préfet en l'informant de son choix : Soit il démissionne de toutes ses fonctions (Adjoint et Elu), soit il ne démissionne que du rôle d'Adjoint ; un courrier doit être également adressé au Maire de la commune. C'est Monsieur Le Préfet qui prend la décision d'accepter ou pas la démission.

- 2) Les sommes citées dans la question n°2 ne concernent pas toutes la recherche ou la création d'un local pour les médecins.

La recherche progresse et nous avons bon espoir de l'arrivée d'un médecin au 2^{ème} semestre 2026.

- 3) La régularisation a été effectuée en temps et en heure : les 24,70 euros de taxe de séjour et les 90 euros des frais d'inscription pour l'entrée au congrès des Maires 2025 ont été déduits des remboursements des frais engagés lors du séjour à Paris.

- 4) Pour le véhicule Renault Zoé, il n'y a pas eu d'accrochage, ce véhicule ayant été garé au mauvais endroit par un agent, un autre véhicule a reculé et a embouti la partie gauche de la Zoé.

Il n'y a pas d'attribution particulière de véhicules de services ; les véhicules sont utilisés suivant la disponibilité des voitures et la nature des choses à faire.

- 5)** Nous continuons nos projets déjà évoqués lors du dernier mandat : les padels, le city park, le pump track. Le projet de la cantine avance ; le calendrier suit son cours mais nous ne pouvons pas communiquer tant que les dossiers ne sont clos.
- 6)** Le nettoyage est commencé depuis plusieurs semaines. Je vous rappelle que ce stockage a été fait suite à la non prise en compte de la déchetterie du Tinal. Ce site a servi de stockage provisoire suite aux grosses intempéries de cet hiver.
- 7)** Pour la parcelle située route de la Campagnette, elle a bien été achetée à ce prix-là.
- Le projet de la mini crèche est toujours en discussion avec l'AGGLO (CCAS)
- 8)** La parcelle AE 341 a été achetée à 120 000 euros. Elle rentre dans le projet PVD et BOURG CENTRE pour devenir un lieu de stationnement afin de libérer de la place en centre-ville.
- 9)** L'aire de covoiturage a été mise en service. Elle va très prochainement être utilisée comme point d'arrêt pour les personnes qui souhaitent participer au projet de l'AGGLO Pépieux-Carcassonne avec l'application BLABLACAR DAILY.
- Pour le local, pas de projet concret pour l'instant. Les bornes de recharge accueillent 2 à 3 voitures par jour.
- Les vélos ont été rendus et la caution restituée.
- 10)** a- Le problème soulevé à propos de la rue Gambetta est réel. Nous avons décidé de positionner une caméra mobile. Nous vous tiendrons au courant dans quelques temps.
- b- Pour l'avenue du 24 Août, la vitesse est problématique et plusieurs

solutions sont possibles ; réduire la vitesse est envisagé avec des traçages et des panneaux.

Pour les jardinières, nous sommes en discussion avec les Serres Départementales afin de les déplacer.

Pour le passage vers la boulangerie, nous allons pouvoir avancer car le département a dernièrement posé des repères sur la chaussée pour délimiter ce qu'il leur appartient et notre partie.

Pour le passage piéton côté La Redorte, je n'ai pas de solution actuellement.

11) Pour le site Web de la Mairie, le Webmaster va remédier au problème et remettre à jour le site.

12) Il suffit de prendre rendez-vous avec la Secrétaire Générale pour avoir accès au Compte Financier Unique (CFU)

13) Pour le trou près de l'école, nous avons contacté le service EAURECA qui viendra dès que possible.

Conseil municipal du 26 mai 2026
Questions des administrés.

*A l'ordre du jour du Conseil d'aujourd'hui ne figure pas le point : « réponses aux questions des administrés en date du 23 avril ». Nous espérons toutefois qu'il s'agit d'une omission et que ce point sera traité ce soir. Nous aimerions que les réponses à ces questions figurent dans le compte rendu du Conseil municipal de ce soir. Merci.

1) PROJETS :

a) Pourriez-vous détailler le coût total estimé du projet d'« espace paysager et de détente » ainsi que la répartition des différentes dépenses ? Où en est ce projet ? Il ne semble pas beaucoup avancer.

b) Aire de covoiturage

Lors du Conseil municipal du 2 février 2023, Monsieur Le Maire informait l'assemblée que la Municipalité souhaitait réaliser des travaux concernant l'aire de covoiturage et qu'un cabinet d'étude s'avérait nécessaire (cabinet GAXIEU. Coût : 21 105 euros HT.)

Monsieur Le Maire avait précisé que, contrairement à d'autres villages qui proposaient un simple lieu de parking pour covoiturage, il s'agissait à Rieux d'un espace arboré et aménagé pour 42 places et disposant de bornes de recharge.

Après plus de 3 ans, qu'en est-il de ce projet ?

L'aire de covoiturage annoncée n'est en fait qu'un parking d'habités, avec bornes de recharges.

Un camping-car y stationne presque constamment.

Pouvez-vous porter à la connaissance des administrés le coût TTC final de ce simple parking ?

c) Maison des Pèlerins

Depuis avril 2023, la Commune a ouvert une maison des Pèlerins, pour 6 couchages, en mode Donativo (participation libre).

Pouvez-vous expliquer le mode Donativo ?

A qui les Pèlerins remettent-ils leur participation en espèce ?

Existe-t-il un contrôle des sommes versées ? (registre, établissement de reçus...)

Une cinquantaine de Pèlerins ont utilisé ce lieu depuis sa mise en service .

Pouvez-vous nous donner le montant total ,et en détail, des participations perçues ?

d) Cantine scolaire : où en est ce projet ? Ne serait-il pas plus pertinent de traiter ce dossier plutôt que de lancer plusieurs projets récréatifs et sportifs, en sachant que les locaux actuels qui font office de cantine sont à la location depuis de très longues années (c'est donc un puits à fond perdu) ?

e) Projets de création d'un city park, d'un pump track et de deux padels : il est nécessaire de demander l'avis de la population concernant ces projets, car , pour le moment, ils ne constituent pas une priorité, lorsque l'on voit l'état du village. Si , déjà, ce qui a déjà été créé (courts de tennis, par exemple) était correctement entretenu et réellement utilisé, cela serait une très bonne chose. Il ne sert à rien de lancer des projets d'installations onéreuses qui seront laissées à l'abandon par la suite. Un projet concernant la sécurité dans le village (artère principale) serait dans l'immédiat bien plus indispensable.

2) SUBVENTIONS , INDEMNITES DES ELUS , BUDGET

a) Les administrés aimeraient avoir des précisions concernant l'attribution de subventions à des associations dont ils ne soupçonnaient même pas l'existence .

-pouvez-vous détailler les objectifs et le fonctionnement de toutes ces associations ?

-l'association « Les AJT de Rieux » a perçu 4000 euros dès sa création en mars 2025, alors qu'elle n'avait encore pas réellement fonctionné. Cela avait déjà surpris les membres de l'opposition et du public présent.

Quelle n'a pas été la surprise de l'assemblée de constater que cette association a perçu cette année une subvention de 6000 euros (en un an et demi d'existence, elle aura reçu 10 000 euros).



Quelles ont été les actions concrètes menées par cette association qui justifient une telle subvention ? A titre de comparaison, les écoles maternelle et élémentaire ,à elles deux, ont moins perçu !

b) Monsieur le Maire s'entoure de 4 adjoints et 2 «conseillers municipaux délégués» qui perçoivent la même indemnité que les adjoints.

-Nous aimerions être informés sur l'identité de ces 2 « conseillers municipaux délégués ».

-Nous aimerions également savoir quel est leur rôle.

c) Une augmentation de 15 % sur les indemnités du Maire, des adjoints et des deux conseillers municipaux délégués a été votée. En cette période de restriction, où chacun a du mal à joindre les deux bouts, cela est très mal perçu. Pouvez-vous justifier cette augmentation ?

d) Peut-on avoir le détail des chiffres annoncés lors du vote des budgets et surtout avoir des explications à ce sujet ?

3) COMMUNICATION AVEC LES ADMINISTRÉS

Les administrés paient une taxe foncière. Ils sont donc en droit de savoir à quoi est utilisé leur argent et de poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Il est constaté que les questions sont posées mais très rarement traitées. Les problèmes soulevés ne sont pas solutionnés.

-Lors du Conseil municipal du 23 avril 2026, un Conseiller municipal démissionnaire, Mr Thierry BRACH a été remplacé par Mme Rose-Marie Pajeo. Parmi le public présent, la question de la parité s'est posée. La Secrétaire générale, disposée sans doute à donner des explications, a été coupée net dans son élan par Monsieur le Maire qui lui a dit « Laisse...Ils n'y connaissent rien ». Alors, plutôt que d'entendre cette remarque méprisante à son encontre, l'assemblée ,qui n'y connaît rien, aurait souhaité des explications. La parité n'est pas respectée, oui. Voilà pourquoi...et on explique ! On s'appuie sur des textes de loi si nécessaire, mais on ne dénigre pas de cette façon les « habitants contribuables ».

Ce manque de communication revient sans cesse parmi les griefs des habitants.

Nombreux sont ceux qui ne reçoivent jamais de réponses à leurs questions posées par mail.

Les questions regroupées (données 48h avant à une conseillère municipale) sont lues à la fin du Conseil, mais aucune réponse immédiate n'y est apportée . Pourquoi ?

-Les administrés souhaitent que tout nouveau projet leur soit présenté lors de réunions publiques au cours desquelles tout le monde pourrait s'exprimer et donner son avis. Par exemple, les projets de création d'un padel, d'un city stade et d'un pump track doivent être présentés aux habitants et soumis à leur avis afin de déterminer s'il y a un réel besoin et une demande.

4) ANTENNE SFR

Pourriez-vous nous communiquer la situation officielle concernant l'affaire de l'antenne radio SFR sur notre commune ?

-Où en sont les recours déposés par 2 familles ?

-Où exactement doit-être implantée cette antenne ?

5) SECURITE

a) Des habitants signalent un problème de circulation dans la rue François Ferrié (route de St Frichoux) :

dans cette rue, les véhicules sont stationnés des 2 côtés, rendant la circulation compliquée (un camion de pompiers ne pourrait pas intervenir). De plus, le stationnement bilatéral est également pratiqué fréquemment juste à l'intersection , avant l'accès à l'artère principale, alors qu'il y a des bandes jaunes.Malgré un miroir placé en face, la manœuvre pour accéder aux avenues du 24 août et Clemenceau peut s'avérer dangereuse , car les conducteurs sont obligés de tourner « large » en raison des véhicules stationnés à l'intersection .

Serait-il possible de remédier à ce problème , conformément aux articles R417-10 et 417-11 du Code de la route?

-stationnement unilatéral et interdiction de stationner à l'intersection ?

-mettre cette rue en sens unique ?

b) Toutes les petites rues qui débouchent sur l'avenue principale ont une visibilité fortement entravée par de grosses jardinières. Cela a déjà été signalé plusieurs fois, notamment parmi les dernières questions écrites posées.

S'agissant d'un problème de sécurité dans le village, quand avez-vous l'intention de le solutionner ? Ces grosses jardinières doivent être enlevées. C'est une question de sécurité. Au lieu de cela, elles ont été garnies de fleurs !

c) il est nécessaire de casser la vitesse sur l'avenue principale, qui, même si elle est départementale, traverse le village.

Avez-vous envisagé une action dans ce sens, pour la sécurité de tous ?

6) PROPRETE DANS LE VILLAGE ET ENTRETIEN

Tous les habitants ont pu constater le fleurissement des jardinières !

Oui, mais...

-les rues sont sales : les trottoirs sont garnis de détritrus, mégots, canettes, déjections canines, grandes herbes... Il y a souvent des canettes dans les jardinières, au milieu des fleurs.

Au pied des poubelles, on trouve fréquemment des choses qui n'ont rien à y faire.

Le petit « jardin » en face du cellier mérinvillois n'est pas entretenu.

-dans le bas du village, le long de l'Argent Double, et dans le joli jardin de la Chapelle, des tables et bancs ont été installés. C'est une belle initiative. Seulement, encore faudrait-il pouvoir y accéder : ces tables et bancs sont enfouis sous les hautes herbes.

Voici un avis figurant sur le site de la Mairie : « Village déplorable, aucune communication, des travaux sur le fait accompli sans prévenir les résidents pas de déviation. Et des PL qui passe dans le centre au lieu de prendre la déviation rien est fait pour sécuriser !!! Une honte ! »

Rieux-Minervoises pourrait être un charmant village, propre, coquet, avec les vieilles rues mises en valeur... si la municipalité faisait des efforts pour le rendre tel.

Est-ce que la propreté et l'attrait du village font parties de vos préoccupations ?

Si oui, quelles actions envisagez-vous pour remédier à la situation actuelle ?